

ANGERS

Bains Flore, l’hygiène et la santé

Grâce à la création du service d’eau de Loire, les Bains Flore ouvrent en 1856 à proximité de la place du Ralliement.

HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain BERTOLDI, Conservateur des Archives d'Angers

Pas moins de 50 000 habitants et seulement trois établissements de bains à Angers en 1855... Deux sont tenus à proximité de la rivière par le sieur Boireau, rue Basse-du-Mail (bains Valdemaine) et rue Beau-repaire. Le troisième est directement situé dans la Maine : ce sont les bains en rivière du quai Royal. Quoique se laver ne fût pas une habitude quotidienne, il y avait de la place pour une autre maison de bains ! Ce qu’a pensé François-Alexandre Rondeau, teinturier décatisseur (apprêteur d’étoffes) 10, rue des Poêliers, à l’enseigne de La Calandre, homme d’affaires entreprenant et bâtisseur. Il apparaît dans les archives en 1843, rue des Poêliers, lorsqu’il achète trois maisons, qu’il fait rebâtir pour créer un atelier de décatissage, « d’un nouveau genre ». Il multiplie les investissements : reconstruction de l’immeuble à l’angle des rues Saint-Étienne et Saint-Michel (Pocquet-de-Livonnière), projet d’un grand lavoir public rue Milton (Lenepveu) en 1856. Son entreprise est également implantée à Laval.

Des bains médicalisés

La création du service d’eau de Loire lui apparaît comme une aubaine pour établir, à proximité de la place du Ralliement, un établissement de bains. Il a 44 ans et paraît déterminé ! Le 23 octobre 1854, il achète aux héritiers Chevreul – en particulier au chimiste Michel-Eugène Chevreul, directeur du Muséum à Paris – une grande maison dans l’angle formé par la rue Saint-Maurille. Sans perdre de temps, il adresse le 7 novembre une lettre presque comminatoire au maire : « Je vous préviens que je vais élever une construction sur le terrain de Mme Chevreul défunte... Je vous prie de bien vouloir me donner l’alignement et le nivellement. » Son dessein n’est pas seulement d’ouvrir une maison de bains de propriété, mais – comme il l’expose dans le « Journal de Maine-et-Loire » du 16 février 1856 – un « établissement thermal dans lequel les malades trouveront tous les moyens de traitement qui existent à Paris et dans quelques grandes villes seulement, tels que bains à toute température, bains médicaux, bains de vapeur simple et médicamenteuse, bains sulfureux, fumigations sèches ou humides, douches froides ou chaudes. J’ai réalisé, poursuit-il, les vœux exprimés par MM. les docteurs



Les Bains Flore vers 1910. Sur la droite, le bâtiment initial construit pour Rondeau en 1855. À gauche, le logis d’habitation élevé pour son successeur Aymard, en forme de « chalet » brique et pierre.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, COLL. ROBERT BRISSET, 9 FI 11 004

d’Angers [...]. Ces messieurs désiraient également que dans mon établissement il y eût des bains de vapeur et des douches de toute espèce auxquelles on ajoute les frictions et le massage, c’est ce à quoi je me suis appliqué ». Les bains ouvrent le 24 mars 1856 et inaugurent les débuts de la distribution de l’eau de Loire. L’enseigne est toute trouvée : Bains Flore, du nom de la rue, avant qu’elle ne soit rebaptisée Chevreul en 1872. Situés à l’angle de la rue Saint-Maurille, les bains sont finalement à l’adresse du 9, de cette rue. Un élégant jardin avec fontaine, planté par le pépiniériste de la route de Paris, Louis Leroy, parent d’André Leroy, introduit à la maison de bains, conçue par l’architecte Gustave Tendron sur un plan carré, centré autour d’un grand vestibule, éclairé par une verrière zénithale qui devait aussi assécher l’atmosphère en laissant passer le soleil. Suivant les préoccupations hygiénistes de l’époque, une attention particulière a été portée au renouvellement de l’air : fenêtres dans les cabinets de bains, ventilateurs dans toutes les directions. Entrons. C’est d’abord le bureau où l’on choisit son bain : comptoir en chêne, banquette assortie couverte de damas grenat, coffre à bois garni

de reps grenat à clous dorés. Glace Louis XV dorée, paire de chenets bronze et or, appareil à gaz doré complètent le décor. On pénètre ensuite dans le grand vestibule, salle d’attente, formant jardin d’hiver. En 1856, il n’est pas meublé. Quinze cabines de bains sur le pourtour sont à disposition des hommes. Deux escaliers conduisent à l’étage dévolu aux dames : chambre à feu avec alcôve, quatorze cabinets de bains et salle d’attente, le tout desservi par une galerie octogonale prenant jour sur le hall, bordée d’une élégante balustrade en bois découpé. Mobilier de salon en acajou, satin de laine grenat ou fleuri, rideaux : l’atmosphère est feutrée. Le second étage abrite greniers et séchoirs et sert de logement à la famille Rondeau. Chacun des cabinets de bains comporte baignoire en zinc, chaise cannée en chêne, marchepied, miroir, carafe et verre, petit portemanteau, cordon de sonnette avec bouton en cristal, bec de gaz. L’établissement regorge de linge : 94 fonds de bains, 134 peignoirs, 235 serviettes, 34 tabliers, 7 torchons. À l’arrière se trouve la cour avec les trois chaudières à bois et les réservoirs d’eau au-dessus. Au fond, un petit bâtiment renferme les bains médicalisés : de vapeur et bains de Barèges

(sulfureux). Enfin, l’écurie : un cheval noir, deux équipages, une voiture fournie par le carrossier Martin-Renou, garnie de tonnelets, baignoire et seaux, pour porter les bains à domicile. Si luxueusement monté, bien lancé par le « Journal de Maine-et-Loire », l’établissement aurait dû faire fortune ! Mais Alexandre Rondeau était trop endetté pour faire face à ses créanciers. En faillite, il leur abandonne tous ses biens et quitte Angers pour Rouen dès décembre 1856... Les Bains Flore sont immédiatement loués à un commis négociant en tissus, Edmond Aymard. Il les rachète en 1864. De propriétaires en propriétaires, les Bains poursuivent leur carrière pendant près de 120 ans, jusqu’à l’incendie des chaudières en juillet 1975. Encore près de 20 ans, et les bâtiments sont remplacés à l’automne 1994 par un ensemble immobilier, aux numéros 9 et 11 de la rue.

Une nouvelle rubrique « Équipements » à découvrir dimanche prochain avec le MIN, Marché d’intérêt national.

CHRONIQUE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE D’ANGERS

L’ACTUALITÉ DES ARCHIVES

Question écologique déjà en 1936 : une usine à boulets à Angers ?



Projet d’usine à boulets à Angers, 1936. PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 5 FI 2142

En 1936, un industriel nantais, André Laurent, crée la Société angevine de charbons et agglomérés (SACA) et se multiplie pour obtenir l’autorisation d’établir une usine à boulets, quai Félix-Faure... Très introduit dans les ministères, il a reçu de l’État, propriétaire du quai, permission de location du terrain. Quand la Ville se manifeste, on lui répond qu’elle n’a rien à voir avec cette opération ! L’affaire fait grand bruit à Angers. Nombreuses sont les interventions au conseil municipal. « Tout le monde connaît les inconvénients d’une telle usine, indique un conseiller : poussières, fumées, etc. Il paraît qu’une zone de 200 à 300 m autour de ces usines est inhabitable. »

Emplacement mal choisi

L’exemple des usines à briquettes et à boulets de Nantes et de Saint-Nazaire n’est pas très engageant. Et les hangars risquent d’être fort peu décoratifs... Le conseil regrette aussi qu’un terre-plein, construit à grands frais quai Félix-Faure pour le déchargement des marchandises, soit concédé à une entreprise privée. Le maire Victor Bernier est bien d’accord. Emplacement mal choisi, privatisation de l’espace public, enlaidissement de la ville, nuisances pour les établissements de natation voisins : il s’opposera à ce projet autant qu’il le pourra. Le 19 octobre 1936, le conseil vote à l’unanimité un vœu contre l’éta-

blissement de l’usine. À l’unanimité, moins une voix, celle du député Émile Perrein : « Je me permettrai de regretter que dans la zone industrielle, où est situé le quai Félix-Faure, on ne puisse édifier l’usine projetée. Si nous agissons ainsi, jamais Angers ne deviendra une ville industrielle. [...] Vous ne voulez pas qu’Angers devienne une ville industrielle ! » Dès le 24 octobre, le maire indique au conseil qu’il a exposé l’affaire au ministre de l’Économie nationale et « qu’il y a tout lieu d’espérer que le danger redouté par la Ville de la création d’une usine à boulets sur le quai Félix-Faure ne se réalisera pas ». C’est peut-être trop d’optimisme... Le conseil départemental d’hygiène émet un avis favorable à l’usine. Le maire proteste par lettre auprès du ministre de la Santé publique : 25 % des poussières produites par ces usines se répandent dans l’atmosphère. De son côté, André Laurent, sûr de son fait, fait imprimer son papier à en-tête de l’usine. Mais l’enquête publique donne des résultats défavorables et le 19 mars 1937, le préfet rejette la demande d’installation. Quand un projet similaire revient au conseil le 27 mars 1945, les mêmes raisons provoquent le même rejet. « Cette nouvelle fabrique de boulets doit être établie en banlieue, loin de toute habitation, notamment entre l’usine électrique et le pont du chemin de fer de Segré. »

S.B.

ÇA S’EST PASSÉ LE 2 MARS 1976 « Une équipe encore friable »

Quelques jours avant le match retour SCO – Chaumont en Coupe de France, le journaliste Tony Effling livre son analyse dans Le Courrier de l’Ouest du 2 mars 1976. « Pas tout à fait arrivé à maturité, malgré la présence de joueurs d’expérience dans ses rangs, le SCO a commis une erreur d’appréciation en mésestimant son adversaire, Chaumont, lors du match aller qu’il a bêtement perdu par deux buts d’écart au point de compromettre sa qualification pour les 8^{es} de finale de la Coupe de France. » « Car, poursuit-il, les Angevins doivent bien se mettre dans la tête qu’ils devront battre cette équipe par trois buts de différence, samedi, pour disputer le tour suivant. Or, il ne fait aucun doute que les joueurs de Haute-Marne s’aligneront au stade Jean-Bouin, animés d’un moral à toute épreuve. Voilà donc une situation qui obligera les co-

quippers de Berdoll à fournir une somme d’efforts supplémentaires alors qu’ils auraient pu aborder ce match retour infiniment plus détendus s’ils s’étaient davantage appliqués. » « C’est d’autant plus navrant que cette contre-performance vient interrompre une série de six matchs sans défaite qui donnait à penser que le SCO avait réellement trouvé son équilibre, estime le journaliste. Cet accro démontre, hélas, que l’équipe angevine est encore friable et qu’elle a besoin de beaucoup travailler à l’entraînement pour acquérir la sûreté dans le comportement sans laquelle on n’obtient pas ce qui caractérise une équipe bien armée : la constance dans les résultats. »

Mireille PUAU

AVANT-APRÈS MYSTÈRE

Le manoir de Belligan, toujours resplendissant

À un kilomètre de la Baumette et de la propriété du roi René, Chanzé, dans la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, s’élève le manoir de Belligan qui domine les prairies inondables et la Maine. Probablement bâti entre 1440 et 1450, comme l’analyse dendrochronologique des bois de la charpente l’a montré, il n’est pas hasardeux de penser qu’il était la propriété d’un fidèle du duc d’Anjou René I^{er}. D’autant que les pièces arboraient – et arborent toujours – un décor de fresques analogue à celui des demeures du roi René. La grande salle du premier étage est peinte de riches compositions à personnages,

tandis que la chambre attenante est ornée d’arbres et d’oiseaux. On y voit un oranger, un des arbres préférés de René. La cage d’escalier est quant à elle couverte de branches de feuillage. Le premier propriétaire connu est un certain Pierre Crespin, en 1593. Il vend le manoir en 1597 à Laurent Davy, maire d’Angers quelques années plus tard (1606-1607). Le bâtiment devenu ferme est restauré entre 1938 et 1946 par Paul Justeau. En 1948, les fresques sont mises au jour par Madeleine Pré, conservatrice du musée de Laval.

S.B.



Manoir de Belligan, cliché Jacques Jeanneau, 1971.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 4^e 556-2



Chemin de Belligan, le manoir est toujours debout.

PHOTO : CO - MICHEL DURIGNEUX